

# Conseil d'administration

Lundi 18 octobre 2021



Le quorum étant atteint, M. Maignan ouvre le conseil d'administration à 18H15

23 présents avec voix délibératives,

## Désignation du secrétaire de séance

C.A. du 18/10/21 → Installation

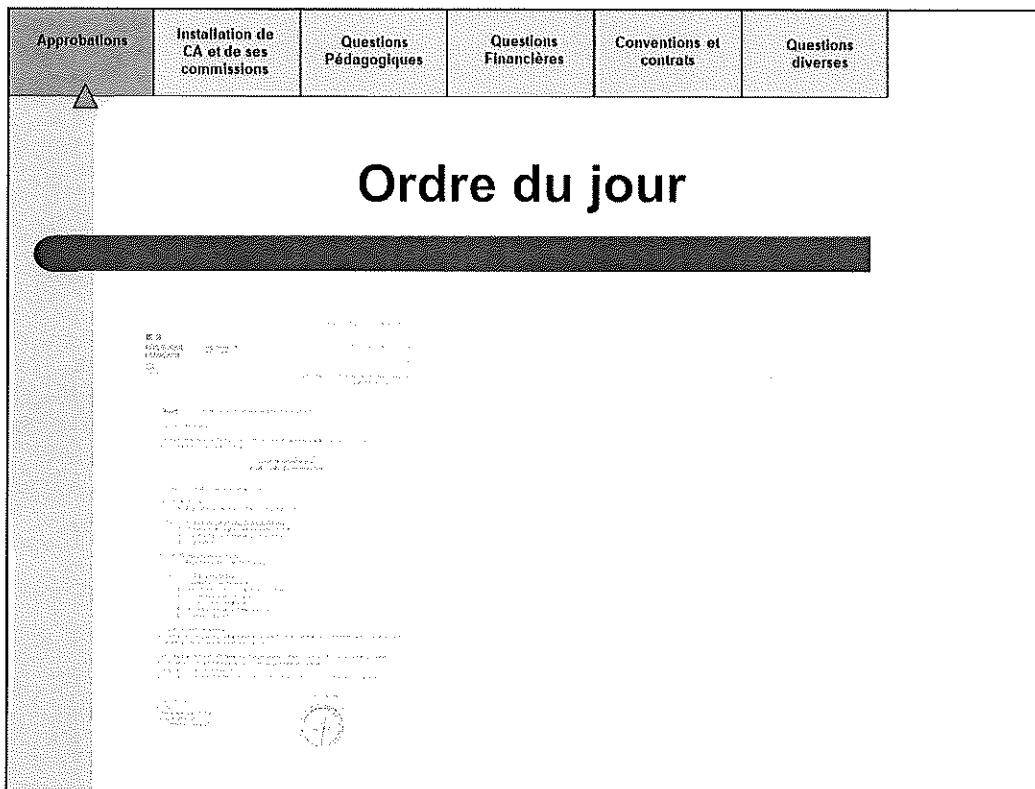
C.A. du 23/11/21 → Budget

Signature du secrétaire de séance, Mme Véronique Le Gal



Signature de M. Le Principal, président de séance : M. Tony Maignan





## Plus de Vote pour l'ordre du jour

2 petites nouveautés :

- a) Plus de vote pour l'ordre du jour
- b) La commission permanente n'est plus obligatoire que si le CA la souhaite. Ici, le CA choisi de la mettre en œuvre.

Le point sur les IMP sera présenté au CA du 23/11 car M. Maignan n'a pas pu discuter avec les personnes concernées.

Approbations	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
<h2>Approbation PV dernier CA</h2> <hr/> <p>Le PV du dernier CA (1<sup>er</sup> juillet 2021) est adopté</p>					

Le PV du dernier CA (01/07/2021) est adopté.

**Nombre de votants:** 23

POUR : 23      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

Approbations	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
--------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Installation du CA et des commissions

---

**Installation du Conseil d'Administration :**

- Vote du règlement intérieur du C.A.
- Installation des commissions
  - Commission permanente
  - Conseil de discipline
  - Commission éducative
  - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)
  - Commission d'hygiène et de sécurité.

5

### VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CA

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Installation des commissions

---

M. Maignan propose de faire un vote global sur la composition des différentes commissions préparées au préalable.

Il présente les 5 différentes commissions et cite un par un tous les noms qui les composent.

Aspirations	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Installation du C.A. et des commissions

Décret n° 85-924 du 30/09/85 modifié par décret n° 2000-820 du 05/07/2000

**• Le conseil d'administration**

Principal : M. Maignan Principale Adjointe : Mme Ragaru Directeur EGPA : M. Doité	<b>1 représentant de la collectivité de rattachement</b> Mme Crnkovic / M. Chevalier
CPE : Mme Coste	<b>2 représentants de la collectivité locale :</b> Mme Montron / M. Ferrand / ?
Gestionnaire : Mme Broigniez	<b>2 personnes qualifiées :</b> Mme Chevreul /
<b>Représentants personnels enseignants ou d'éducation</b> M. Frouin / M. Remaud / Mme Lemetayer / M. Renou / M. Guibert / M. Pollet / Mme Hourdier	Représentants au tirer des personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et santé Mme Chevè / M. Beauchet / Mme Le Gal
<b>Représentants élèves</b> M. Ndongala / M. Guergab / Mme Giraud	<b>Représentants parents d'élèves :</b> Mme Mignot / Mme Joliveau / Mme Girard / Mme Deforge / M. Letourneux / Mme Harel

**7**

### Commentaire :

#### INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS

COMMENTAIRE: M. Maignan propose de faire un vote global sur la composition des différentes commissions préparées au préalable.

Il projette 5 tableaux correspondant aux 5 différentes commissions et cite un par un tous les noms qui les composent.

- . Commission permanente
- . Conseil de discipline
- . Commission éducative
- . Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- . Commission Hygiène et sécurité

COMMENTAIRE:

Pour le CESC, il rappelle que ce dernier peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement, qu'il est présidé par le chef d'établissement ou par une personne déléguée à ce dernier et enfin qu'il peut se réunir plus largement et inviter toute personne qualifiée pour un sujet donné.

Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
--	---------------------------	--------------------------	----------------------------	-----------------------

**Rappel :**

---

- les séances ne sont pas publiques.
- **Les membres du conseil d'administration sont tenus à une obligation de discrétion** pour tout ce qui a trait à la situation des personnes ;
- un procès-verbal, qui retrace les échanges de points de vue exprimés, ainsi que les délibérations et les avis adoptés, est établi à la fin de chaque séance par le secrétaire désigné, qui le soumet au chef d'établissement.
- les procès-verbaux et les documents administratifs afférents aux séances du conseil d'administration sont communicables non seulement à l'ensemble des membres de la communauté scolaire, mais aussi à toute personne qui en fait la demande. Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés et non aux états préparatoires, partiels ou provisoires d'un document tant qu'il est en cours d'élaboration. La demande de communication doit être adressée à l'autorité administrative qui détient le document ;
- l'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration. Le président du CA (le chef d'établissement) peut inviter aux séances toute personne dont la présence paraît utile, avec accord du CA.

**8**

**Commentaire :**

**Pour les élèves :**

Commission permanente: Lola Gommeau

Commission éducative: Clara Giraud (suppléant Abdelhadi)

Conseil de discipline : Moïse Ndongala (suppléante Clara) et Abdelhadi Guergab (suppléant Sinaï Cifci)

CHS: Moïse et Abdelhadi

CESC: à déterminer.



Approches	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-----------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Les commissions

- Commission permanente :  
Le CA souhaite l'installer
- Conseil de discipline
- Commission éducative
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Commission Hygiène et Sécurité

9

Commentaire :

-

Arbres d'Arbres	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-----------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Commission permanente

Décret n° 85-274 du 30/08/85 modifié par décret n° 2000-620 du 05/07/2000

- **La commission permanente**

Principal : M. Maignan Principale Adjointe : Mme Ragaru - Directeur EGPA : M. Doité	Gestionnaire : Mme Broigniez
	1 représentant de la collectivité de rattachement : Mme Crnkovic / Suppléant
Représentants personnels enseignants ou d'éducation : M. Frouin / Mme Lemetayer / M. Remaud Suppléants Mme Pasquier / Mme Pellenn / M. Pollet	Représentant au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et santé : Mme Le Gal
Représentant élève : Loia Gommeau	Représentants parents d'élèves : Mme Joliveau / Mme Mignot / Mme Deforge

Le collège s'engage à transmettre l'ensemble des documents nécessaires aux prises de décision avant chaque C.A.  
La commission permanente sera réunie à la demande de l'une des parties et pour instruire toutes questions concernant le Règlement Intérieur.

**10**

### Commentaire :

-

La commission permanente dans les collèges comprend les membres suivants :

- 1° Le chef d'établissement, président ;
- 2° L'adjoint au chef d'établissement ;
- 3° Le gestionnaire ;
- 4° Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;
- 5° Quatre représentants élus des personnels, dont trois au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé ;
- 6° Trois représentants élus des parents d'élèves dans les collèges ;
- 7° Un représentant élu des élèves dans les collèges.

Représentants	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
---------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

▲

## Commission permanente

Décret n° 85 924 du 30/03/85 modifié par décret n° 2000 620 du 05/07/2000

Elle n'a pas de pouvoir délibératif (aucun pouvoir de décision).  
 Elle est créée maintenant avec l'aval du CA  
 Elle prépare les travaux du Conseil d'Administration et examine obligatoirement tout ce qui concerne l'autonomie pédagogique de l'établissement.  
 Son rôle consiste donc à instruire les questions soumises à l'examen du CA.  
 Elle est saisie obligatoirement des questions qui relèvent des domaines de l'autonomie pédagogique (domaines définis à l'article 2 du **décret du 30 août 1985**).  
 Elle veille à ce qu'il soit procédé à toutes consultations utiles, et notamment à celles des équipes pédagogiques intensives.

**11**

**Commentaire :**

-

Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
<h2>Conseil de discipline</h2>				
Décret n° 85-924 du 30/08/85 modifié par décret n° 2000-520 du 05/07/2000				
<b>• Le conseil de discipline</b>				
Principal : M. Maignan Principale Adjointe : Mme Ragaru		Gestionnaire : Mme Broigniez		
CPE : Mme Coste				
<b>4 représentants personnels enseignants ou d'éducation :</b> M. Mézile / M. Renou / M. Remaud / M. Pollet Suppléants : Mme Lemelayer / Mme Servent Mme Pellerin / M. Guibert		<b>1 représentant au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et santé :</b> Mme Chevè Suppléante : Mme Moutay		
<b>3 représentants parents d'élèves :</b> M. Letourneux / Mme Harel / Mme Girard Suppléants : Mme Mignot / Mme Joiveau / Mme Deforge		<b>2 représentants élèves :</b> M. Ndongala / M. Guergab Suppléants : Mme Giraud / M. Ciftci		
<b>14 membres</b>				

12

**Commentaire :**

Questions	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-----------	--	---------------------------	--------------------------	----------------------------	-----------------------

## Conseil de discipline

- Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévu au règlement intérieur.
- **Composition du conseil de discipline :**
- Le chef d'établissement ;
- son adjoint ;
- le gestionnaire ;
- Le CPE
- 5 représentants des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation;
- 5 représentants des usagers (en collège, 3 parents + 2 élèves).

13

**Commentaire :**

=

Aspects légaux	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
----------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

**Commission éducative**

---

**La commission éducative**

Il appartient au conseil d'administration d'en arrêter, au préalable, la composition. Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant (Principal – Conseiller Principal d'Education). Elle comprend au moins un parent et un professeur (professeur du tutorat).

La commission peut inviter toute personne qu'elle juge nécessaire à la compréhension de la situation de l'élève.

**14**

**Commentaire :**

Approbation	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
<b>Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)</b>					
<b>Composition :</b> personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement, représentants des personnels enseignants, représentants des parents, représentants des élèves, représentants de la commune et de la collectivité de rattachement.					
<b>15</b>	Principal : M. Maignan Principale Adjointe : Mme Ragaru Dir EGPA : M. Doité				
	Gestionnaire : Mme Broigniez		1 représentant de la collectivité de rattachement : Mme Crnkovic / Suppléant		
	CPE : Mme Coste				
	2 représentants enseignant ou d'éducation : M. Guibert / M. Remaud Suppléant : M. Pollet		2 représentants au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et santé : M. Beauchet / Mme Langlois Suppléante Mme Chevé		
	Représentants parents d'élèves :		Représentants élèves :		

**-Commentaire :**

-

	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
--	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré, conformément aux dispositions des **articles R 421-46 et 421-47** du Code l'éducation. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

**Missions :**

- contribuer à **l'éducation à la citoyenneté**,
- préparer le plan de **prévention de la violence**,
- proposer des actions pour aider les parents en difficultés et **lutter contre l'exclusion**
- définir un programme d'**éducation à la santé et à la sexualité** et de **prévention des conduites addictives**.

**16**

### Commentaires :

-

### **Partenaires**

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

### **Présidence**

Le CESC est présidé par le chef d'établissement ou par une personne déléguée par ce dernier.

Le CESC par définition peut se réunir plus largement et inviter toute personne qualifiée pour un sujet donné.



Approuvés	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-----------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)

---

**Partenaires :**

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

**Présidence :**

Le CESC est présidé par le chef d'établissement ou par une personne déléguée par ce dernier.

Le CESC par définition peut se réunir plus largement et inviter toute personne qualifiée pour un sujet donné.

17

**Commentaires :**

-

Entreprises	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Commission Hygiène et Sécurité

---

- **La commission hygiène et sécurité**

Principal : M. Maignan Principale Adjointe : Mme Ragaru Dir EGPA : M. Doité	
CPE Mme Coste	
Gestionnaire : Mme Broigniez	
2 représentants enseignant ou d'éducation : M. Guibert / M. Frouin Suppléants : M. Remaud / M. Pollet	1 représentant au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et santé : M. Beauchet
2 représentants parents d'élèves : M. Letourneux / Mme Girard	2 représentants élèves : M. Ndongala / M. Guergab

**18** Le médecin de l'éducation nationale, l'infirmier assistant de droit aux séances de la commission en qualité d'experts.

**Commentaire :**

-

Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Commission Hygiène et Sécurité

- La commission est faite pour améliorer la sécurité dans le collège. Son utilisation est une manière d'insister sur la vigilance et l'anticipation de la sécurité et de l'hygiène au sein d'un établissement.
- C'est un moyen de mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie scolaire autour de l'enjeu de la sécurité.
- Présidée par le chef d'établissement, elle comprend des représentants de tous les acteurs de la vie scolaire :
- L'adjoint au chef d'établissement : en l'absence du chef, il assure la présidence de la commission.
- Le gestionnaire de l'établissement.
- Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement (conseil général pour les collèges).
- Deux représentants du personnel enseignant, désignés par les représentants des enseignants au conseil d'administration.
- Deux représentants des parents d'élèves, désignés par les parents qui siègent au conseil d'administration.

19

### Commentaire :

-

2010 - 2011	Installation de CA et de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Financières	Conventions et contrats	Questions diverses
-------------	--	------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------

## Commission Hygiène et Sécurité

---

- Deux représentants des élèves désignés au sein du conseil des délégués, par ces derniers.
- Des personnes qualifiées assistent de droit aux séances de la commission, en qualité d'experts : Le médecin de prévention.
- Le médecin de l'éducation nationale
- L'infirmier(ère)
- Les membres de la commission d'hygiène et de sécurité sont désignés pour l'année scolaire. Des suppléants leur sont adjoints en ce qui concerne les représentants du personnel, des parents et des élèves. La liste des membres doit être affichée en permanence dans un lieu visible de tous et en particulier dans les ateliers spécifiques.

**Vote pour les compositions des commissions**

Nombre de votants :

POUR : 23      CONTRE :      ABSTENTION :

**20**

**Commentaires :**

- Vote pour les compositions des commissions

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Délégation de signature

Le Principal du Collège Simone Veil donne délégation de signature pour l'année scolaire 2021-2022 à Madame Isabelle BROIGHIEZ, Adjointe-Gestionnaire

**En matière budgétaire**

des bons de commande, des bons de livraison, des factures pour l'attestation du service fait.

**En matière de gestion de personnels**

les autorisations d'absences ponctuelles des personnels administratifs quel que soit leur service d'affectation

les autorisations d'absence ponctuelles des personnels TOS

les évaluations de tous les personnels ATOS

les documents relatifs aux carrières des personnels ci-dessus

les ordres de mission pour les déplacements ponctuels des personnels techniques

tout autre document relatif à la gestion des personnels techniques et administratifs en cas d'absence du chef d'établissement

**En matière de sécurité :**

les permis feu

les fiches relatives aux protocoles d'accueil des entreprises

les comptes rendu des interventions des entreprises

les conventions de prêt de matériel

la saisie du DUER

***Pour information du Conseil d'Administration***

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Logements de fonction

Collège	Adresse Logement	Référence Logement	Type Logt	Surface (m <sup>2</sup> )	Situation Logement (occupé - inoccupé)	NAS/ COP	Fonction Occupant	Déroga tion (en date du)	Date d'entrée dans le logement	Identité Occupant	Fonction Locataire si COP	Montant Radevan ce
Simone Veil	2 rue François Mauriac Sablé s/Sarthe	Lgt1 ou A	F5	117	occupé	NAS	Adjointe- Gestionnai re		01/09/20	BROIGHE 20Z Isabelle		
Simone Veil	2 rue François Mauriac Sablé s/Sarthe	Lgt2 ou B	F5	117	occupé	COP			08/08/20 17	BOULAY Laurent	Reférent handicap	450.00 €
Simone Veil	2 rue François Mauriac Sablé s/Sarthe	Lgt3 ou C	F5	117	occupé	COP			01/06/20 20	CHAUDET Maryline	Adjoint administrati f	450.00 €
Simone Veil	2 rue François Mauriac Sablé s/Sarthe	Lgt4 ou D	F5	117	inoccupé	NAS	Principal- Adjoint	en cours		libre		
Simone Veil	2 rue François Mauriac Sablé s/Sarthe	Lgt5 ou E	F5	117	inoccupé	NAS	Principal	en cours		libre		

***Pour information du Conseil d'Administration***

## Convention

### Convention d'occupation précaire du logement 2

- . Logement Type 5
  - . Locataire : Monsieur Laurent Boulay
  - . Durée du contrat : 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 Août 2022
  - . Montant du loyer mensuel : 450,00 euros
- Les charges (eau, électricité) feront l'objet d'une facturation semestrielle.*

*Vote du CA pour l'approbation de la convention*

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Convention

### Convention d'occupation précaire du logement 3

- . Logement Type 5
  - . Locataire : Madame CHAUDET Maryline
  - . Durée du contrat : 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 Août 2022
  - . Montant du loyer mensuel : 450,00 euros
- Les charges (eau, électricité) feront l'objet d'une facturation semestrielle.*

*Vote du CA pour l'approbation de la convention*

***Nombre de votants: 23***

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE



## Convention

### Convention de mise à disposition de composteurs collectifs avec la communauté de communes du Pays Sabolien.

La communauté de communes finance à hauteur de 50% le prix des composteurs soit 3 x 69,00 euros, le reste à charge pour l'établissement est de 207,00 euros ttc.

L'obligation de l'établissement est d'être le relais des messages de prévention, de réduction des déchets et d'entretenir les composteurs.

La communauté de communes apportera un appui technique.

***Vote du CA pour l'approbation de la convention***

**Nombre de votants: 23**

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

COMMENTAIRE

## Convention

Convention de partenariat avec l'association Aroéven pour la formation des éco-délégués. Formation sur La thématique d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Formation programmée :

le 26 novembre 2021 de 9 h 00 à 17 h 00

Coût de la formation : 361,00 euros

***Vote du CA pour l'approbation de la convention***

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Contrat

Contrat avec la société Levrard d'une durée de 3 ans pour la vidange et le nettoyage à haute pression du bac à graisse du service de restauration.

Date du contrat du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024

1 passage par an

174,00 euros la vidange et 42,00 euros le M3 pour le traitement des déchets.

*Vote du CA pour l'approbation du contrat*

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Contrat

Contrat avec la société turboself pour la maintenance du logiciel de contrôle d'accès au restaurant scolaire, du compteur des passages, du distributeur de plateaux.

Durée du contrat du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024

Montant annuel du contrat 1 441,28 TTC.

*Vote du CA pour l'approbation du contrat*

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Contrat

Contrat avec Cham du groupe EDF pour l'entretien des pompes à chaleur des 5 logements de fonction.

Une révision complète annuelle par appareil.

Durée du contrat du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024

Montant annuel du contrat 1050,00 TTC.

L'entretien des pompes à chaleur n'est pas inclus dans le marché du Département.

*Vote du CA pour l'approbation du contrat*

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Contrat

Contrat avec la société Défibril pour la maintenance annuelle du défibrillateur.

Durée du contrat du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024

Montant annuel du contrat 151,20 TTC.

*Vote du CA pour l'approbation du contrat*

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## TARIFS 2022

Manuel scolaire perdu ou inutilisable (pages arrachées ou découpées, coloriage ...)	coût de rachat
Carnet de correspondance perdu ou inutilisable (pages arrachées ou découpées, coloriage ...)	5 €
Livre français, ou CDI non rendu	coût de rachat
Matériel détérioré, perdu (élèves ou personnels)	coût de rachat ou forfait de réparation de 30 euros
Personnels (matériel perdu ou non rendu): Badge Télécommande Clé	10 € 25 € 8 €
Objets confectionnés SEGPA Cuisine et Bâtiment  Blanchisserie:	Prix de vente : coût matière majoré de 20 % pour les frais généraux et arrondi au 10 <sup>ème</sup> de centime supérieur  1 panier de linge pour le lavage, séchage et repassage à 5 euros.
Carte d'accès restauration perdue	5 €

**Vote du CA autorisant le Chef d'établissement**  
▪ **à appliquer ces tarifs pour l'exercice 2022**

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

## Conditions des Remises d'Ordre

**Intempéries** : Seule la fermeture du Restaurant scolaire peut donner lieu à une remise d'ordre pour intempérie (sauf si une autre décision est prise par le Département)

**Rentrée (2 septembre 2021)** :

Une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**Stages** : tout repas non pris au Collège

**Maladie** : dès lors que 4 repas consécutifs ne sont pas pris au Collège avec présentation d'un justificatif.

Absence en cas de symptômes ou suspicion COVID ou cas contact (élève en isolement) avec présentation d'une attestation des parents dès le premier jour d'absence ou classe fermée.

**Sorties et Voyages** : tout repas non pris en charge par le Collège (pique nique par exemple)

**Exclusions, mesures conservatoires** : tout repas non pris au Collège

Absence de l'élève pour cause de décès, affectation dans un autre établissement, déménagement, hospitalisation répétée (même de courte durée).

Toute **fermeture du service restauration** décidée par la Direction pour cas de force majeure  
**Vote du CA**

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE



**Autorisation de recrutement des personnels de droit public**

Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à procéder aux recrutements de personnels de droit public pour les postes d'Assistants D'Education (AED) dans la limite de la dotation attribuée pour l'année scolaire 2021 – 2022 à savoir 6,2 ETP

***Vote du CA pour l'approbation de la convention***

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

Sorties, voyages et actions éducatives															
Exercice 2021															
N°	Action	Section concernée	Période de réalisation	Professeur organisateur	Participants		DEPENSES	FINANCEMENT					Coût individuel	Particip. famille	
					Evénement	Loc.		Famille	Etat (part. votants)	COLLEGE / TL	Etat (part. votants)	Coût individuel			
1	Ciné Jeunes	EGPA (6ème - 5ème)	1er trimestre 2021-2022	Mme DAVENEL	26	2	57,20		57,20					2,20	-
2	Collège au Cinéma	5ème	16 novembre 2021	Mme BERNARD	130	12	325,00		325,00					2,50	-
3	Eco-délégués	Eco Délégués	26 novembre 2021	Mme COSTE	25	4	361,00		361,00	-					
TOTAL							743,20	-	743,20	-	-	-	-		

Exercice 2022															
N°	Action	Section concernée	Période de réalisation	Professeur organisateur	Participants		DEPENSES	FINANCEMENT					Coût individuel	Particip. famille	
					Evénement	Loc.		Famille	Etat (part. votants)	COLLEGE / TL	Etat (part. votants)	Coût individuel			
1	Séjour à la montagne	3ème	Mars 2022	M. POLLET	50	6	20 325,00	16 500	2 825,00	1 000,00			200,00	362,94	330,00
2	MAIRIE SCIENCES	8ème - 5ème - 4ème - 3ème	à définir	Mme LEMETAYER	541	6	1 072,00		1 072,00						

Nombre de votants :

POUR : 23      CONTRE :      ABSTENTION :

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

### Admission en non valeur

Admission en non valeur de 2 créances de demi-pension de 80,90 euros pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 50,40 euros pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 soit un total de 131,30 euros.

Une procédure de recouvrement par voie d'huissier a été mise en place. La situation financière des responsables légaux ne permet pas la saisie sur rémunération ou le paiement des créances.

***Vote du CA***

**Nombre de votants: 23**

POUR : 23


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMENTAIRE

Requêtes	Installation de l'outil de ses commissions	Questions Pédagogiques	Questions Éthiques	Conventions et chartes	Questions diverses
----------	--	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------

QUESTIONNES DIVERSES :



QUESTIONNES DIVERSES :

# Conseil d'administration

**Prochains CA :**

C.A. du 23/11/21 : Budget

Fin de séance à 19h41 et ordre du jour épuisé.

PROCES VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration du lundi 18 octobre 2021  
Séance 1

TITULAIRE	TITRE /QUALITE	PRESENT	ABSENT	EXCUSES	SUPPLE PAR	EMARGEMENT
M. MAIGNAN Tony	Principal	2				
Mme RAGARU Valérie	Principal adjoint	2				
M. DOITE Joël	Directeur adjoint EGPA	2				
Mme BROIGNIEZ Isabelle	Adjoint Gestionnaire	2				
Mme COSTE Stéphanie	C.P.E.	2				
Mme FERRAND Véronique	Agent comptable			X		
Mme MIGNOT Charlene	Parent d'élève	X				
Mme JOLIVEAU Sandrine	Parent d'élève			X		
Mme GIRARD Sophie	Parent d'élève	2				
Mme DEFORGE Emmanuelle	Parent d'élève	X				
M. LETOURNEUX Kenan	Parent d'élève	2				
Mme HAREL Laura	Parent d'élève	2				
Mme/M.	Parent d'élève					
M. FROUIN Etienne	Enseignant/Education	X				
M. REMAUD Jeffrey-Gaylord	Enseignant/Education	2				
Mme LEMETAYER Virginie	Enseignante/Education	2				
M. RENOU Quentin	Enseignant/Education	X				
M. GUIBERT Florian	Enseignant/Education	X				
M. POLLET Alexis	Enseignant/Education	2				
Mme HOURDIER Angélique	Enseignante/Education	2				
M. NDONGALA Moïse	Elève	X				
M. GUERGAB Abdelhadi	Elève		2			
Mme GIRAUD Clara	Elève	X				
M. BEAUCHET Bruno	ADA personnel ATOS	X				
Mme CHEVE Nathalie	ADA personnel ATOS	X				
Mme LE GAL Véronique	ADA personnel ATOS	2				
M. CHEVALIER Daniel	Représentant du Conseil Départemental			X		
Mme CRNKOVIC Martine	Représentante du Conseil Départemental	X				
Mme CHEVREUL Christelle	Personnalité qualifiée		2			
M./Mme	Personnalité qualifiée					
Mme MONTRON Mylène	Représentant de la Commune et de l'intercommunalité		2			
M. FERRAND Jean-Pierre	Représentante de la Commune et de l'intercommunalité		2			
M./Mme	Représentante de la Commune et de l'intercommunalité					